

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUILLET 2014 n° 36/2014

DATE DE CONVOCATION : 4 juillet 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
CONVENTION POUR UNE FORMATION GROUPEE CERTIPHYTO

L'an deux mille quatorze et le à, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI.

4 procurations : Sébastien GARCIA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Simon WEICKMANN à Elie PUIG, Pascale MARIOT à Christiane SALSEGNAC.

Secrétaire de séance : Carole SARDA assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention de formation groupée certiphyto avec la commune de SALLELES D'AUDE.

Cette dernière organise une formation de deux jours ouverte aux autres communes de l'Agglomération du GRAND NARBONNE en vue de l'obtention d'un certificat individuel professionnel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques – applicateur.

Nous nous sommes montrés intéressés pour deux de nos agents pour un coût de 126.00€.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'une formation groupée CERTIPHYTO avec la commune de SALLELES D'AUDE ainsi que tout document afférant au dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 26/11/14
et de sa publication le 26/11/14

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE

26 NOV. 2014



Claude CODORNIU